

**Fréhel :**

Ouest-France  
Jeudi 22 mars 2012

## **L'entreprise se forme à l'accessibilité**

Après une formation pour améliorer les performances énergétiques, les salariés des établissements Richeux-Le Tohic, ont suivi, mardi, une formation pour rendre les bâtiments plus accessibles. Une première dans les Côtes-d'Armor. La loi du 11 février 2005 prévoit que tous les établissements recevant du public devront être accessibles à tous, notamment aux personnes ayant un handicap, au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette formation a été instruite par Alain

Taveneau, architecte à Nantes.

L'objectif de cette instruction était de savoir élaborer et proposer des solutions répondant aux besoins de la clientèle pour l'adaptation de logements récents ou anciens.

Des petits exercices collectifs ont permis d'intégrer certaines obligations réglementaires. Une plaquette illustrée a été remise à chaque participant avec un mémento directement utilisable, présentant les obligations «accessibles».



*Les salariés des établissements Richeux-Le Tohic ont suivi une formation, à l'entreprise, mardi.*